

### pour intégrer et fidéliser la nouvelle génération

Comme tout le monde le sait, l'avenir de la France repose sur notre capacité à intégrer la nouvelle génération. Cependant, beaucoup de ces jeunes, hommes et femmes, sont confrontés au chômage et à la précarité dès leur sortie de l'école.

Comment leur donner leur chance dans une période de crise économique ?

Le gouvernement veut s'en donner les moyens : garantir un statut aux jeunes et faciliter leur accès à l'emploi.

Avec la récente loi sur le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels ([loi 2011-893 du 28 juillet 2011](#)), le gouvernement a pour objectif de développer l'alternance au sein des entreprises (le gouvernement vise [1 million de jeunes](#) en alternance d'ici 2015).

Cette loi comprend un ensemble de nouvelles mesures visant à favoriser le développement de la formation en alternance avec notamment :

- la création d'une carte d'« Étudiant des métiers » pour permettre aux apprentis et aux jeunes en contrat de professionnalisation de bénéficier de certains avantages,
- la création d'un service dématérialisé gratuit simplifiant les démarches administratives et facilitant les contacts entre le jeune à la recherche d'un contrat d'apprentissage et l'employeur,
- la possibilité d'ouvrir l'offre d'emploi en alternance à d'autres catégories d'emploi (travail temporaire, emploi saisonnier), la possibilité de renouveler un contrat de professionnalisation à durée déterminée en vue de préparer une qualification supérieure ou complémentaire.
- La durée des stages pédagogiques scolaires ou universitaires effectués en entreprise est encadrée. Ces stages ne peuvent excéder une durée de 6 mois par année d'enseignement et sont rémunérés au titre d'une gratification mensuelle lorsque cette durée est supérieure à deux mois consécutifs.

Pour autant, il ne suffit pas que développer les moyens financiers et politiques pour résoudre l'équation du chômage des jeunes et leurs motivations.

[Le rapport du sénateur Masingue](#) l'avait déjà souligné en son temps, tout comme la [dernière étude d'Activ'partners sur le tutorat](#).

**Mettre en place une politique de tutorat** est vital pour les entreprises qui misent sur l'alternance.

Seul, l'encadrement et l'accompagnement d'un tuteur expérimenté (donc formé) facilite l'intégration, la transmission des codes, des valeurs de l'entreprise, pour donner du sens au travail et à la professionnalisation visée.

La mentalité par rapport à l'entreprise a évolué avec le temps : les jeunes attendent de l'entreprise qu'elle leur donne leur chance, et pas seulement en les embauchant : ils demandent des responsabilités et de la confiance de la part de leurs managers ; attitude à laquelle les entreprises sont peu habituées. Il en résulte parfois une incompréhension entre les générations, qui nuit parfois à leur bonne intégration.

Sur ce point, la loi n'oblige pas la formation des tuteurs et en même temps la plupart des branches en ont fait un préalable.

Comme vous le savez, Activ'partners s'est spécialisé depuis plusieurs années dans les programmes de formation au **Management et Tutorat** en développant aujourd'hui une communauté de plus de 800 tuteurs, chefs d'entreprises, directeurs de services, managers de proximité.

En devenant partenaire privilégié dans ce domaine d'organismes paritaires majeurs tels que l'[AFDAS](#), le [FAFIEC](#), l'[OPCALIA](#), l'[AGEFOS](#), et d'autres...nous vous apportons un gage de sérieux et de qualité pour l'animation de programmes qualifiés par l'OPQF-ISQ et la mise à disposition d'une « boîte à outils tuteurs » complète, personnalisable et sans cesse réactualisée.

Consultez nos programmes et les témoignages vidéo de tuteurs en ligne sur notre site web :

[www.activpartners.com](http://www.activpartners.com)